



- conseil d'administration du 23 mars 2010 -

RESOLUTION CA n°1-2010 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve le rapport d'activités 2007 du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 23 mars 2010.

Le Président,

André BERDOU

Jeogs HZAVAND Penie via braident

Le Directeur,